

adopté

SÉNAT

le 18 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 63-935 du 12 septembre 1963, diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, le projet de loi adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 545, 762 et In-8° 163.
2^e lecture : 849, 920 et In-8° 206.

Sénat : 1^{re} lecture : 135, 145 et In-8° 69 (1963-1964).
2^e lecture : 235 et 243 (1963-1964).

Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-935 du 12 septembre 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

Le Président,

Signé : André MERIC.

Nota. — Voir le document annexé au n° 545 (Assemblée Nationale, 2^e législature).